

portent au-delà de 360,000 signatures. Il y a aussi une pétition signée par tous les membres de la législature du Nouveau-Brunswick.

Il fit un discours chaleureux en faveur de la prohibition, cita l'opinion du chef de police de Montréal, lequel attribue la plupart des crimes dont cette ville est le théâtre à l'usage immodéré des liqueurs éniivrantes, puis il donna des chiffres démontrant que l'ivrognerie augmente dans presque tous les pays.

En face de ces faits, dit-il, il devient nécessaire, si l'on ne veut pas adopter une loi de prohibition, de trouver quelque autre moyen de refouler le torrent de l'intempérance qui menace de nous engloutir, et de rendre au Canada cette bonne renommée que malheureusement il a perdue.

Le commerce des liqueurs alcooliques porte atteinte aux intérêts industriels du pays et partant aux revenus du Gouvernement et à la prospérité de la nation. Il cite un document, soumis au parlement Anglais, qui démontre que le trafic des boissons diminue d'environ un sixième les travaux industriels. Il donne aussi des extraits de Hoyle pour prouver que le paupérisme augmente à mesure que les travaux industriels diminuent. En admettant qu'en Canada cette diminution ne fût que d'un dixième nous perdriions encore le travail de 100,000 personnes par année.

En outre les frais de la perception des droits sur les liqueurs alcooliques s'élèvent plus haut que les recettes. Toutes choses prises en considération, pour percevoir cinq piastres on en dépense six. Il nie donc que la prohibition complète du tarif des boissons puisse causer une perte au Gouvernement.

Dans la séance du soir, la Chambre adopta la seconde lecture du bill de M. Fournier pourvoyant à l'amélioration des règlements concernant les contestations d'élections des membres de la Chambre des Communes.

Puis la discussion des subsides fut reprise.

Le 30 M. Charlton présente le rapport du comité chargé d'étudier la question de l'imposition des droits sur les exportations. Le comité demande que les droits soient réduits de 40 par cent sur les douves, de 30 sur les billots de chêne, de 20 sur les billots de pin, de 25 sur les billots d'épinette et de 25 sur les bardeaux.

Puis la Chambre discute la situation financière du pays.

M. Cartwright s'efforce de démontrer que l'exposé financier qu'il a fait est exact, et il est convaincu que le déficit annoncé existe réellement. Il a exposé les chiffres tels qu'il les connaissait, et ces chiffres sont authentiques. Les dépenses pour l'année prochaine ne seront certainement pas moindres de 23 millions et demi de piastres, tandis que le revenu ne s'élèvera pas à plus de 22 millions.

Il prétend que, pendant les huit premiers mois, les importations ont subi une baisse de deux millions et qu'il n'y a aucune raison de croire que l'avenir sera plus prospère.

L'Hon. M. Tupper répond au ministre des finances. Il critique sévèrement les expressions malsonnantes dont M. Cartwright et M. MacKenzie se sont servis dans leurs discours. Puis il affirme que les faits ne permettent pas à M. Cartwright d'envisager la situation du pays comme il l'a fait.

"Le discours du Trône, dit-il, déclare qu'il y a un déficit dans les recettes, comparées aux dépenses, et un déficit tellement grand qu'il serait nécessaire de demander au Parlement le moyen de le combler. On a accusé l'ancien Gouvernement d'être la cause des nouvelles taxes que l'Hon. Monsieur se propose d'imposer au pays. Sur ce point je diffère doublement d'opinion avec le ministre des finances et je prends sur ses propres chiffres pour lui démontrer qu'il se

trompe de plusieurs millions. Et chiffres en mains il prouve, que les estimés pour l'année courante, au lieu de \$21,700,000, devraient être portés à près de 24,000,000 de piastres.

Le ministre des Finances n'est donc pas justifiable de demander de nouveaux impôts au Parlement, car en prenant ses propres chiffres, il n'y a qu'un déficit de \$200,000 à combler. Mais il a été payé au-delà de \$480,000 pour le rachat de la dette, ce qui nous fait un surplus de \$280,000. Voilà qui est loin d'un déficit.

Dans la séance du 1er mai, M. Cartwright proposa l'adoption des subsides tels qu'amendés. L'Hon. M. Mitchell protesta contre l'assertion du ministre des finances voulant faire croire que l'accroissement des impôts a été causé par l'ancien Gouvernement; mais il est inutile de s'opposer aux résolutions du Gouvernement, car ce dernier a pour lui la force, et lui faire opposition ce serait perdre son temps.

Puis la Chambre se forma en comité des subsides.

Le 4 mai, M. Holton propose que la Chambre prenne en considération une résolution passée à l'égard du bill pour amender la loi concernant les lettres de change et les billets promissoires, résolution qui déclare qu'aucune lettre de change ni aucun billet promissoire ne sera invalidé à cause d'un manque de formalités dans la manière de le timbrer, de le dater et d'effacer les timbres.

M. Dorion dit que ce bill aura un effet regrettable, et que pour forcer les personnes à mettre des timbres sur les lettres de change et les billets promissoires, il faut absolument une certaine pénalité. Sans cela il vaudrait mieux abolir complètement le système des timbres.

M. Holton répond que ce bill n'a pour effet que d'empêcher un homme de perdre de l'argent à cause d'une légère irrégularité.

Après quelque discussion la suggestion est adoptée.

Dans la séance du soir la discussion des subsides fut continuée, puis la Chambre reprend les débats sur le bill concernant les améliorations à apporter aux tribunaux devant s'occuper des élections contestées.

Protégeons les oiseaux

Les oiseaux sont les auxiliaires indispensables du cultivateur, sans ces précieux insectivores plus de moissons, plus d'abondance, mais surtout disette et misère. Voilà des idées que l'on a répandues mille et mille fois et sur tous les tons; mais les cultivateurs n'en continuent pas moins à laisser leurs enfants détruire les nids, et faire la chasse aux oiseaux. Nous n'entendons pas aborder en ce moment cette question que nous avons du reste à plusieurs reprises traitée, mais nous voulons seulement prévenir les amis des oiseaux (et tout cultivateur devrait l'être) qu'il s'organise en ce moment une Société Protectrice dont le but sera de poursuivre toute infraction à la loi qui défend la destruction des insectivores, et de prendre toutes mesures propres à favoriser les oiseaux dans la Province de Québec. Nous ferons connaître son programme dès qu'il nous aura été transmis; mais nous pouvons dire de suite qu'il y aura un système de dénonciation secrète d'organisé et que des fonds de la Société seront consacrés à poursuivre rigoureusement tous les délinquants. Les amendes pécuniaires seront affectées à rencontrer les frais des poursuites dans lesquelles la Société succomberait.

Avis donc aux destructeurs l'oiseaux.—*La Semaine agricole.*

Protection des oiseaux insectivores et autres

Nous publions, à la demande du Département des Terres de la Couronne, les clauses principales de l' "Acte pour la protection des oiseaux insectivores et autres, utiles à l'agriculture," et nous sommes autorisés à dire que ce Département s'occupe activement de les mettre en force, dans l'intérêt de l'Agriculture.